

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 11 avril 2018

Présents : Patrick Salinié, Patrick Manet, Dominique Thibart, Joseph Marvaud, Jean- Pierre Gauthier , Carine Audit , Patrica Vinette, Régine Bruscard , Jean-Michel Delpech, Mylène Galmot, Philippe Depoix, Brusquand Françoise, Solange Lamothe, Nicolas Prévost, Albié Jean – Jacques.

Le conseil est assisté de Mme Delphine Zuliani et Cécile Tasset Secrétaires de mairie.

Mme Françoise Bruscard est nommée secrétaire de séance.

Une séance qui revêt un caractère particulier, en effet, Mr Henrot Percepteur qui est invité à ce Conseil consacré en majeure partie au budget, vient, avant sa prochaine affectation à La Réunion, apporter sa clairvoyance et compétence.

Au-delà des chiffres et de leur complexité, Mr Henrot a su constamment, avec aisance, tout au long des ces quelques années, associer sa connaissance parfaite du sujet en la complétant d'une grande pédagogie accessible néanmoins à tous et d'un dialogue quotidien auprès des élus.

Derrière sa fonction, il y a l'humain, et force est d'admettre que ses mots de conclusion ont particulièrement touchés le conseil municipal

Un seul mot peut résumer ce passage trop court sur notre territoire, merci.

Budget

1) Compte administratif 2017

Budget principal Communal

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	613 823 €
- Recettes de l'exercice :	839 418 €
- Résultat de l'année (excédent):	225 594 €
- Report antérieur :	136 332 €
- Excédent global de clôture :	361 926 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	411 810 €
- Recettes de l'exercice :	258 970 €
- Résultat de l'année : (déficit)	152 839 €
- Report antérieur :	19 726 €
- Déficit global de clôture :	133 113 €

Budget annexe d'adduction Eau Potable

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	174 150 €
- Recettes de l'exercice :	46 328 €
- Résultat de l'année (déficit)	127 821 €
- Report antérieur :	205 398 €
- Excédent global de clôture :	77 576 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	55 076 €
- Recettes de l'exercice :	22 161 €
- Résultat d l'année (déficit)	32 915 €
- Report antérieur (excédent):	188 912 €
- Excédent global de clôture :	155 997 €

Budget annexe de la boulangerie

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	12 946 €
- Recettes de l'exercice :	17 514 €
- Résultat de l'année (excédent)	4 568 €
- Report antérieur :	13 656 €
- Excédent global de clôture :	18 224 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice	13 864 €
- Recettes de l'exercice :	10 566 €
- Résultat de l'année (déficit) :	3 928 €
- Report antérieur (excédent) :	18 595 €
- Excédent global de clôture :	15 297 €

2) Budget principal 2018

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre pour les recettes et les dépenses à la somme de : 1 439 260 €

- 889 036 € pour la section de fonctionnement
- 550 224 € pour la section d'investissement.

Le Conseil approuve dans les mêmes conditions les budgets annexes :

Budget annexe Adduction d'eau potable :

Total des recettes et dépenses : 303 734 €

- 125 576 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation .
- 178 158 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Budget annexe boulangerie :

Total pour les recettes et dépenses : 83 394 €

- 36 058 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation.
- 47 336 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

3) Budget lotissement La Boyne (Création)

- Total pour les recettes et dépenses : 673 001 €
- 338 001 € pour la section exploitation
- 335 000 € pour la section dépenses

4) Impôts locaux, taux des taxes :

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux communaux: ceux-ci seront donc inchangés.

Rappel de la part communale des taux d'imposition:

- Taxe d'habitation : 7,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89,22 %
- Total de produit attendu de : 223 362 €

Nous n'avons en effet aucune maîtrise sur les taux additionnels déterminés par la Communauté des Communes Sarlat Périgord Noir pas plus que sur ceux définis par le Conseil Départemental.

5) Subventions aux Associations :

19 associations seront subventionnées pour un montant global de 6300 €

6) Jury d'assises

4 personnes sont désignées par tirage au sort dans le cadre du jury d'assises.